

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 19 mars 2018 à 21 heures

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf mars à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

**Sont présents** : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

**Secrétaire de séance** : Adeline CHASSANY

### **ORDRE DU JOUR**

- Personnel communal : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Fonds Cantal Solidaire : confirmation des opérations programmées sur l'année 2018
- Station d'assainissement de Bezenchat : mise en place d'une servitude de passage
- Aménagement de l'espace de la Croix du Fabre : maîtrise d'œuvre
- PNR : proposition de modification des statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac
- Demande de sortie des communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie d'Olt du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : avis
- Mise en accessibilité des sanitaires du Bourg : choix des entreprises
- Préparation des grandes lignes du budget
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 17 décembre 2017.*

➤ **Personnel communal : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Monsieur le Maire fait savoir que l'agent chargé de l'accueil à l'agence postale actuellement en congé maternité à demander à bénéficier d'un congé parental.

Afin de pouvoir faire face au remplacement rapide des agents indisponibles, il propose aux membres du conseil municipal de prendre une délibération de principe pour l'autoriser à recruter des agents contractuels de remplacement.

*Le conseil municipal autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Fonds Cantal Solidaire : confirmation des opérations programmées sur l'année 2018**

Monsieur le maire rappelle que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) est désormais pluriannuel et couvre la période 2016-2018.

Du fait de la pluriannualité dudit dispositif, il avait été demandé aux communes de transmettre au Conseil Départemental leur programmation pour les projets présentés au titre de l'année 2016, 2017 et 2018.

Il fait savoir qu'au titre de l'année 2018 il avait été décidé de programmer les travaux de remplacement des menuiseries de la salle polyvalente estimés à 13 644.00 € HT.

*Le maire demande au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.*

*Le conseil municipal :*

- *Confirme cette programmation.*
- *Autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.*

*Le conseil décide également de demander un devis pour des volets roulants.*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Station d'assainissement de Bezenchat : mise en place d'une servitude de passage**

**Adeline CHASSANY ne participe ni au débat ni au vote**

M. le maire rappelle la délibération n°2017-026 du 26 juin 2017 par laquelle le conseil avait donné son accord pour régulariser l'emprise foncière de la station d'épuration de la station de Bezenchat et d'acquérir 516 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée Section A n° 549 appartenant à M. et Mme Laurent CHASSANY.

Il fait savoir qu'il y a lieu de compléter cette délibération afin de constituer une servitude de passage sur la parcelle A 746 - appartenant à M. et Mme Laurent CHASSANY- pour l'accès à la station.

Il propose donc au conseil de délibérer pour constitution de cette servitude.

*Le conseil municipal décide :*

- *de consentir à la constitution de cette servitude de passage,*
- *d'autoriser le maire à signer l'acte notarié y afférent.*

*(Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)*

➤ **Aménagement de l'espace de la Croix du Fabre : maîtrise d'œuvre**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de solliciter Madame Julie BOUNIOL Architecte pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace de la Croix du Fabre.

Il présente le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 15 900.00 € TTC

Il demande au conseil :

- d'approuver le devis présenté
- de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet d'architecte de Julie BOUNIOL.

*Le conseil municipal :*

- *approuve le devis présenté,*
- *autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet d'architecte de Julie BOUNIOL.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **PNR : proposition de modification des statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac**

Considérant les avis récents de la Direction Générale des Collectivités Locales, le principe de transformation du Syndicat mixte de Préfiguration en Syndicat Mixte de d'Aménagement et de Gestion a été retenu par les services préfectoraux.

Cette nouvelle organisation nécessite d'engager avant le décret de classement un certain nombre de démarches administratives.

Lors de sa réunion du 13 février 2018, le bureau a validé la procédure de transformation du Syndicat et notifie aux collectivités ces modifications de statuts à intervenir afin de proposer la validation finale en Comité Syndical, le 17 avril 2018 (Ces statuts n'entreraient en vigueur qu'à compter de la signature du décret de classement par le premier ministre).

Le Maire fait savoir que les communes adhérentes doivent se prononcer sur la proposition de statuts modifiés dans un délai de deux mois sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition de modification des statuts.

*Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de deux mois qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de sortie des communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie d'Olt du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : avis**

Le maire informe le conseil municipal que les communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie D'Olt ont demandé à sortir du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel de l'Aubrac, et que lors de sa réunion du 16 janvier 2018 le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac a entériné ces sorties.

Il fait savoir que conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration, les communes adhérentes doivent examiner ces demandes et délibérer dans un délai de 40 jours sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes de sorties.

*Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de 40 jours qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Mise en accessibilité des sanitaires du Bourg : choix des entreprises**

Suite à la décision de mettre en accessibilité les sanitaires du Bourg, une consultation d'entreprise a été réalisée.

M. le maire donne le résultat de la consultation et fait savoir que la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Démolition - Gros œuvre	EURL DOMERGUE	5 923.00
Menuiseries extérieures	SARL SALSON COMBES	3 724.50
Plâtrerie - Isolation	SALVAN	806.00
Carrelage - Faïence	CARRELEURS SANFLORAINS	2 886.00
Plomberie - Sanitaires	BIRON	2 722.70

*Le Conseil municipal décide :*

- *d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lettres de commande.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget.*

*Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :*

Taux d'imposition : *maintien des taux de l'année 2017*

Subventions : *maintien des subventions versées en 2017 + subvention de 150 € en solidarité des sinistrés de la Haute-Loire*

Investissement :

- *2<sup>ème</sup> phase du mur de la Brugère*
- *Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente*
- *Aménagement chemin du Chyrol*
- *Aménagement croix du Peuch*
- *Acquisition d'une remorque*
- *Aménagement du chemin des Peuches*
- *Remplacement plaques à la tombe des curés*

➤ **Affaires diverses**

*Le conseil décide d'adopter une motion demandant à Orange d'assumer sa mission de service public sur le modèle envoyé par M. Pierre JARLIER, Président de Saint-Flour Communauté.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT